



TRAVAIL & ÉCONOMIE

Entreprendre

Pour vous aider dans votre activité, la commune et la communauté de communes vous soutiennent dans vos initiatives.

La commune de Machault



Si vous êtes artisan, commerçant ou profession libérale et que votre activité s'exerce à Machault, cette tribune est la vôtre .

Pour vous faire connaître, n'hésitez pas à contacter la mairie. Vous pouvez aussi faire parvenir à la mairie vos offres d'emploi ; elles seront diffusées sur le panneau d'information ou le site internet.

La communauté de communes

Entreprendre



La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est engagée dans une politique de soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise, en adhérant depuis le 1er septembre 2014 à la plateforme Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine et Marne.

Bénéficiaires :

Tout créateur ou repreneur d'entreprise souhaitant consolider son apport personnel, qualifier son projet, et faciliter son accès au crédit bancaire.

Conditions d'obtention :

- L'entreprise doit être implantée sur une commune de la CCBRC.
- Un apport personnel et un prêt bancaire sont nécessaires.
- Les projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise peuvent être présentés.
- Tous les secteurs sont ouverts au financement (sauf l'immobilier) : commerce, artisanat, restauration, service, agricole, professions libérales...

CONTENUS ASSOCIÉS

 **ANNUAIRE DES COMMERCE ET ENTREPRISES**